

# GUIDE DE L'ÉTUDIANT EN ÉCHANGE

## 2010



# SOMMAIRE

	<b>SPÉCIALE ET INTERNATIONALE</b>
5	Étudier à l'étranger
6	<b>I - ÉCHANGES DANS L'UNION EUROPÉENNE</b>
6	<b>Le programme ERASMUS</b>
6	1. Présentation du programme Erasmus
7	2. Les échanges ERASMUS à l'ESA
8	3. Procédures de sélection ESA
9	4. Aides financières pour le programme Erasmus
11	<b>II - ÉCHANGES HORS UNION EUROPÉENNE</b>
11	1. Les conventions bilatérales
11	2. Procédure de sélection ESA
12	3. La mobilité hors convention
13	4. Aides financières
14	<b>III - RECOMMANDATION GÉNÉRALES : TOUTES DESTINATIONS</b>
14	1. Recherche d'informations
14	2. Constitution du dossier d'inscription à l'étranger
14	3. Préparation linguistique
16	4. Préparation au départ
18	5. Validation des cursus à l'étranger
19	<b>IV - ANNEXES</b>
19	1. Calendrier général toutes mobilités : 2010/2011
19	2. Liste des établissements partenaires
20	3. Sites internet

# SPÉCIALE ET INTERNATIONALE

« S'ouvrir au monde pour une école d'architecture c'est ouvrir son enseignement au questionnement, à la critique, à l'écho d'un monde en mutations et d'un métier qui doit s'impliquer dans ces changements.

Etudiants de 42 nationalités différentes, enseignants recrutés partout dans le monde, colloques, 3<sup>ème</sup> cycles internationaux, échanges sur les 5 continents sont autant de reflets de cette ouverture et de la diversité qui anime l'école.

A travers ces projets, l'Ecole Spéciale souhaite que ses architectes, ses urbanistes, ses chercheurs en devenir, découvrent et questionnent une planète épuisée, « urbanisée », enfermée entre présent et passé et pour laquelle nous leur souhaitons d'inventer les réponses qui s'imposent. »

## ETUDIER À L'ÉTRANGER

### Objectifs

Les étudiants de l'école sont incités à effectuer un semestre dans l'une de nos universités ou écoles partenaires lors de leur 4<sup>ème</sup> année.

Ces séjours d'études se font dans un cadre réglementé (programme européen Socrate Erasmus ou convention bilatérale), qui permet à l'étudiant de valider les enseignements suivis à l'étranger dès lors que ceux-ci ont reçu la validation des instances de l'institution partenaire.

L'objectif de ces échanges est pédagogique. Le semestre en échange n'est pas un semestre de coupure ou un plus, il fait parti à l'ESA, de votre formation et doit s'envisager comme tel. Le choix de partir et de votre destination doit donc s'appuyer sur des éléments tels que (liste non exhaustive) :

- le type d'enseignement donné au sein de l'école partenaire,
- la complémentarité ou la particularité du programme du semestre d'échange par rapport au programme de l'ESA,
- votre projet de diplôme ou de post diplôme.

Quelque soit votre choix et votre manière de partir vous serez dans tous les cas les ambassadeurs et représentants de votre école et devrez agir en tant que tels.

# ECHANGES DANS L'UNION EUROPÉENNE

## LE PROGRAMME ERASMUS

*Qu'est-ce que le programme Erasmus ?*

*Erasmus contribue à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur en poursuivant plusieurs objectifs opérationnels dont :*

*\* l'amélioration de la qualité et l'accroissement du volume de la mobilité étudiante et enseignante en Europe*

*\* L'amélioration de la qualité et l'accroissement du volume de la coopération multilatérale entre établissements d'enseignement supérieur (EES), et depuis 2007, entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises*

*\* la transparence et la compatibilité des qualifications acquises dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle supérieure en Europe.*

*Premier grand programme européen, Erasmus favorise les actions de mobilité en Europe pour les étudiants (périodes d'études ou de stage), le personnel enseignant (mission d'enseignement), ainsi que l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur (périodes de formation).*

*Erasmus facilite également la coopération entre établissements d'enseignement supérieur par l'élaboration de programmes intensifs, de réseaux et de projets multilatéraux. En France, aujourd'hui, la totalité des universités françaises participent à Erasmus ainsi que la plupart des établissements d'enseignement supérieur non universitaires.*

## 1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME ERASMUS

### Conditions de nationalité :

Tout étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'un des pays participants/tout personnel employé par une structure d'un pays participant est éligible pour bénéficier du programme Erasmus .

**Tout étudiant qui entreprend un programme d'études dans une université partenaire (avec laquelle L'ESA a signé une convention bilatérale Erasmus) au titre du programme Erasmus bénéficie des conditions suivantes :**

- exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil (pour les cours, les examens, l'utilisation d'un laboratoire, l'accès à la bibliothèque, etc.). Toutefois l'université d'accueil

- peut demander que les étudiants prennent en charge les coûts d'assurance, d'adhésion à des syndicats d'étudiants et d'utilisation de matériels divers tels que photocopies, produits de laboratoire... sur la même base que celle des étudiants locaux,
- l'étudiant conserve le paiement intégral des bourses et prêts nationaux et paye les droits d'inscription à son établissement d'origine,
  - la période d'étude à l'étranger doit bénéficier d'une reconnaissance académique complète.

En d'autres termes, l'université d'origine est disposée à reconnaître que la période d'études à l'étranger (y compris les examens ou autre forme d'évaluation) remplacera une période d'études comparable dans l'université d'origine même si le programme est différent.

Les universités partenaires et l'étudiant doivent convenir d'un programme d'études avant le départ de celui-ci à l'étranger.

A la fin de la période d'étude à l'étranger, l'université d'accueil doit fournir à l'étudiant visiteur et à l'université d'origine un certificat qui confirme que le programme convenu a été suivi, ainsi qu'un relevé de notes.

### **Erasmus : Stage**

Le programme Erasmus /Stage propose de financer des stages dans 31 pays d'Europe.

Pour monter son dossier et postuler à un stage Erasmus, il faut :

- avoir au minimum deux années d'enseignement supérieur,
- avoir la nationalité d'un des 27 états de l'UE (ou Islande, Liechtenstein, Norvège ou Turquie),
- partir au minimum 3 mois en stage,
- que le stage soit un stage obligatoire crédité d'ECTS.

L'étudiant déclare ne bénéficier, pour la même période, d'aucune autre allocation versée par la Commission européenne.

Pour plus d'informations, contacter le bureau des relations internationales de l'ESA

## **2. LES ÉCHANGES ERASMUS À L'ESA**

Les mobilités étudiantes Erasmus à l'ESA se font en master 1 sous les conditions suivantes :

- en cas de demande de mobilité en S6 le départ est soumis à la validation du semestre 6 et à l'obtention de l'examen de licence. Dans le cas contraire la mobilité sera annulée.
- le contrat d'études doit être respecté (programme de niveau correspondant à celui à l'ESA, convenu avant le départ).

- les résultats obtenus et les crédits octroyés dans l'établissement d'accueil sont fidèlement transférés à l'ESA,
- une connaissance suffisante de la langue du pays d'accueil (ou d'une langue proche) est indispensable.

Les crédits ECTS (European Credits Transfer System) représentent, sous la forme d'une valeur numérique (entre 1 et 60) affectée à chaque unité de cours, le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour chacune d'entre elles. Dans le cadre de l'ECTS, 60 crédits représentant le volume de travail d'une année d'étude validée, 30 crédits équivalront à un semestre. De nombreux établissements en Europe (pas tous !) ont adopté cette méthodologie facilitant ainsi la reconnaissance académique des études.

Le programme de formation prévu en vue du contrat d'étude :

- respecte le nombre de crédit ECTS nécessaire pour valider le temps d'études à l'étranger (30 ECTS pour un semestre 60 ECTS pour une année) ou le nombre total de crédits utilisés par l'établissement partenaire correspondant au travail de ses étudiants durant une année universitaire, ou à défaut, si l'établissement d'accueil ne pratique pas les crédits ECTS, le poids horaire encadré équivalent à l'année ESA à faire valider,
- respecte, autant que faire se peut, la nature et le niveau des enseignements programmés à l'ESA,
- tire cependant parti au maximum de la spécificité de l'établissement d'accueil en suivant un enseignement qui ne peut être suivi à l'ESA par exemple.

- Rappel : Avoir validé la licence avant départ sinon mobilité annulée.

### **3. PROCÉDURES DE SÉLECTION ESA**

La sélection est, en fin de procédure, avalisée par la commission des échanges. Cette procédure passe par deux phases :

- Présélection des candidatures en fonction des destinations demandées (2 choix au maximum)
- Le bureau RI examine la recevabilité administrative de tous les dossiers de candidature.
- Les étudiants passent devant la commission des échanges composée de La Directrice Pédagogique, un enseignant d'architecture, un enseignant de langue, la responsable des

relations internationales, 1 ou 2 étudiants ayant déjà effectué une mobilité Erasmus.

Les résultats pédagogiques précédents, les motivations, le portfolio tiennent un rôle essentiel dans cette présélection (présentation et contenu). La cohérence de la candidature et du projet de formation s'il est établi dès ce premier stade de la procédure orientera l'avis de manière plus complète. S'il y a davantage de candidats que de place(s) offerte(s) dans l'établissement souhaité, la priorité dans la sélection s'établira sur la base des éléments suivants du dossier :

- les résultats de l'année précédente et de l'année en cours,
- la lettre de motivation,
- les travaux présentés pour appuyer les candidatures,
- la priorité indiquée par l'étudiant,
- la cohérence du projet de formation avec les motivations.

**· Acceptation de la candidature et formalisation de l'acceptation par l'ESA.**

L'acceptation de l'ESA (sélection faite) est formalisée par un affichage des résultats de la commission.

**· Dossier de candidature Erasmus**

- Formulaire de candidature indiquant les destinations choisies par ordre de priorité,
- Lettre de motivation dans la langue (ou celle approchante) du pays d'accueil,
- Curriculum vitae dans la langue (ou celle approchante) du pays d'accueil,
- Présentation des travaux personnels de référence "portfolio",
- Relevés de notes depuis le début du cursus,
- Copie de l'attestation TOEIC.

#### **4. AIDES FINANCIÈRES POUR LE PROGRAMME ERASMUS**

##### **Bourses Erasmus**

Tous les étudiants acceptés en mobilité Erasmus reçoivent une bourse mensuelle d'un minimum de 100€ et d'un maximum de 500€.

A l'ESA les bourses sont accordées à tous les étudiants sélectionnés pour le programme Erasmus, sans condition de ressources. Toutefois l'école se réserve le droit de soutenir plus particulièrement les étudiants boursiers sélectionnés.

Le montant mensuel de la bourse est déterminé en fonction du

contrat financier obtenu pour l'année universitaire en cours et donc des fonds Erasmus disponibles.

Tous les étudiants sélectionnés Erasmus reçoivent le même montant mensuel. Le versement de la bourse se fait en deux fois : un versement avant le départ, un versement 1 mois après l'arrivée.

En recevant cette bourse les étudiants s'engagent à :

- signer la Charte Erasmus,
- remplir un contrat étudiant,
- fournir un contrat d'études,
- fournir un rapport de séjour d'études.

Dans le cas où ces engagements ne seraient pas tenus les étudiants devront rembourser la totalité du montant de la bourse.

#### **Aide à la mobilité internationale du conseil d'Ile de France (Bourse Egide).**

Cette bourse est soumise à conditions de ressources. Un plafond de ressource est fixé pour chaque campagne. Ce critère social est déterminé par le calcul du quotient familial à partir du dernier avis d'imposition disponible à la date de la candidature.

Pour la campagne 2010 ce plafond est fixé à 19990 euros.

Le montant de l'aide est fixé pour 2010 à 426€ par mois de formation. Cette aide est cumulable avec la bourse Erasmus.

L'étudiant s'engage à remettre un rapport de fin d'études et à effectuer la totalité de son semestre à l'étranger. En cas de non respect de ces engagements l'étudiant doit rembourser la totalité ou partie de l'aide perçue.

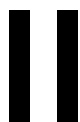
Plus d'infos : [http://www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/mobilite-internationale-des-etudiants/?search\\_theme=89&submit\\_aide\\_theme=OK](http://www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/mobilite-internationale-des-etudiants/?search_theme=89&submit_aide_theme=OK)

#### **Appel à candidature 2010.**

Les dossiers pour les départs entre les 1er mai et le 31 juillet 2010 sont disponibles auprès de Marie Hélène Amiot.

Les dossiers doivent être complétés et rapportés avant le 19 mars 12h.

D'autres aides sont possibles, à rechercher auprès de votre mairie, de votre conseil régional (hors Ile de France)...



## ECHANGES HORS UNION EUROPÉENNE

Tous les programmes d'échanges hors union européenne sont basés sur les principes suivants :

- l'étudiant reste inscrit à l'ESA et paye sa scolarité à l'ESA,
- son semestre d'échange est validé pédagogiquement (sous réserve d'acceptation de son contrat d'études),
- c'est l'université d'accueil qui délivre le relevé de notes.

### 1. LES CONVENTIONS BILATÉRALES

L'ESA a signé des conventions bilatérales avec une vingtaine de partenaires sur les 5 continents et continue de développer ses collaborations partout dans le monde.

Les conditions de mobilité sont celles indiquées ci-dessus, à savoir reconnaissance pédagogique et inscription dans l'établissement d'origine.

### 2. PROCÉDURE DE SÉLECTION ESA

La sélection est, en fin de procédure, avalisée par la commission des échanges. Cette procédure passe par deux phases :

- présélection des candidatures en fonction des destinations demandées (2 choix au maximum),
- le bureau RI examine la recevabilité administrative de tous les dossiers de candidature,
- les étudiants passent devant la commission des échanges composée de La Directrice Pédagogique, un enseignant d'architecture, un enseignant de langue, la responsable des relations internationales, 1 ou 2 étudiants ayant déjà effectué une mobilité Erasmus.

Les résultats pédagogiques précédents, les motivations, le portfolio tiennent un rôle essentiel dans cette présélection (présentation et contenu). La cohérence de la candidature et du projet de formation s'il est établi dès ce premier stade de la procédure orientera l'avis de manière plus complète.

S'il y a davantage de candidats que de place(s) offerte(s) dans l'établissement souhaité, la priorité dans la sélection s'établira sur la base des éléments suivants du dossier :

- les résultats de l'année précédente et de l'année en cours,
- la lettre de motivation,
- les travaux présentés pour appuyer les candidatures,
- la priorité indiquée par l'étudiant,
- la cohérence du projet de formation avec les motivations,

### **Acceptation de la candidature et formalisation de l'acceptation par l'ESA.**

L'acceptation de l'ESA (sélection faite) est formalisée par un affichage des résultats de la commission.

#### **· Dossier de candidature**

- Formulaire de candidature indiquant les destinations choisies par ordre de priorité,
- Lettre de motivation dans la langue (ou celle approachante) du pays d'accueil,
- Curriculum vitae dans la langue (ou celle approachante) du pays d'accueil,
- Présentation des travaux personnels de référence "portfolio",
- Relevés de notes depuis le début du cursus,
- Copie de l'attestation TOEIC.

### **3. LA MOBILITÉ HORS CONVENTION**

Les Workshops internationaux : différents workshops internationaux sont organisés tout au long de l'année à Paris qui donnent l'occasion aux étudiants de travailler avec des universités étrangères :

Workshop CUA (possibilité également d'effectuer le semestre d'automne dans ce cadre)

Workshop avec l'Université de Kansas

Workshop and « Esa period » à AEDES Berlin

#### **Mobilité Libre**

L'étudiant souhaitant une mobilité hors programme institutionnel ou hors convention spécifique, peut, sous sa propre responsabilité, effectuer un séjour à l'étranger. Il s'agit alors d'une mobilité libre (ou free-mover) qu'il doit négocier personnellement avec un établissement ou un organisme d'accueil auquel il devra des frais d'inscription.

L'étudiant en libre mobilité doit savoir que si la période d'études qu'il fera à l'étranger lui sera profitable, elle ne bénéficiera pas d'une reconnaissance académique à l'ESA, aucun accord suite à une connaissance réciproque des établissements ayant été préalablement établi.

#### **Intersemestre prolongé**

L'étudiant qui le souhaite peut allonger sa mobilité à l'étranger en effectuant un intersemestre prolongé. Dans ce cas il reste étudiant de l'école et bénéficie de frais de scolarité aménagés (1/6ème des frais du semestre).

Attention, l'intersemestre prolongé ne donne lieu à aucune validation pédagogique

#### **4. AIDES FINANCIÈRES**

##### **Aide à la mobilité internationale du conseil d'Ile de France (Bourse Egide).**

Cette bourse est soumise à conditions de ressources. Un plafond de ressource est fixé pour chaque campagne. Ce critère social est déterminé par le calcul du quotient familial à partir du dernier avis d'imposition disponible à la date de la candidature.

Pour la campagne 2010 ce plafond est fixé à 19990 euros.

Le montant de l'aide est fixé pour 2010 à 426€ par mois de formation. Cette aide est cumulable avec la bourse Erasmus.

L'étudiant s'engage à remettre un rapport de fin d'études et à effectuer la totalité de son semestre à l'étranger. En cas de non respect de ces engagements l'étudiant doit rembourser la totalité ou partie de l'aide perçue.

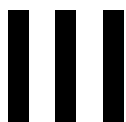
Plus d'infos : [http://www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/mobilite-internationale-des-etudiants/?search\\_theme=89&submit\\_aide\\_theme=OK](http://www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/mobilite-internationale-des-etudiants/?search_theme=89&submit_aide_theme=OK)

##### **Appel à candidature 2010.**

Les dossiers pour les départs entre les 1er mai et le 31 juillet 2010 sont disponibles auprès de Marie Hélène Amiot.

Les dossiers doivent être complétés et rapportés avant le 19 mars 12h.

D'autres aides sont possibles, à rechercher auprès de votre mairie, de votre conseil régional (hors Ile de France)...



## RECOMMANDATION GÉNÉRALES : TOUTES DESTINATIONS

### 1. RECHERCHE D'INFORMATIONS

Il vous appartient de construire votre projet de mobilité. Pour cela vous pouvez :

- consulter les brochures sur les universités partenaires disponibles au bureau de RI,
- consulter les sites internet des universités partenaires (sur le site de l'ESA en cliquant directement sur le nom de l'université ou de l'école),
- en contactant les étudiants de l'ESA déjà partis en mobilité,
- en rencontrant les étudiants étrangers présents à l'ESA,
- en demandant des informations aux enseignants.

### 2. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION À L'ÉTRANGER

Si vous êtes sélectionné pour partir en échange c'est le bureau des relations internationales qui informera officiellement l'université ou l'école partenaire de votre nomination.

C'est à vous de constituer votre dossier d'inscription pour l'université choisie. Il vous faudra alors soit :

- constituer un dossier papier à remettre au bureau des RI avant une date limite,
- faire une inscription en ligne sur le site de l'école partenaire.

Ces informations (type de documents à rassembler, dates limites, possibilités/inscriptions logement...) sont en ligne sur les sites des partenaires.

Lorsque vous serez régulièrement inscrit vous recevrez une « lettre d'acceptation » qui validera votre inscription à l'étranger et vous permettra (le cas échéant) de mettre en route les démarches de visa.

Il est vivement recommandé de ne réserver ou payer aucun billet d'avion avant réception de cette lettre.

### 3. PRÉPARATION LINGUISTIQUE

Elle est essentielle pour ne pas perdre une part importante de la mobilité à l'apprentissage de la langue utilisée pour l'enseignement. Plus l'enseignement à suivre est théorique, plus le niveau de langue doit être bon. Un minimum de connaissance et de pratique est donc indispensable pour être, capable de se débrouiller pour se nourrir et se loger dès l'arrivée, l'apprentissage sera ensuite d'autant plus rapide.

Le niveau de maîtrise nécessaire de la langue du pays d'accueil est à apprécier par l'étudiant en fonction du programme d'études envisagé, ou de la maîtrise d'une autre langue proche de celle utilisée dans le pays choisi. En vue de la sélection des candidats,

un oral dans la langue du pays choisi est organisé.

- Rechercher tout moyen de faire de l'auto-formation avant le départ, en rencontrant des étrangers, en visionnant des films VO, en recherchant des lectures et publications, dans la langue souhaitée. Penser aux stages linguistiques durant l'été.

Des universités partenaires proposent des cours de langue, parfois gratuits, organisés soit avant la rentrée universitaire, soit en début d'année. Attention, ces enseignements ne font généralement pas partie du programme d'études à valider. Il est recommandé de s'y inscrire très rapidement, le nombre de places disponibles étant parfois inférieur au besoin.

#### **Cours CIEL: des Cours Intensifs Erasmus de Langues (CIEL)**

La Commission européenne finance des formations linguistiques pour les étudiants qui effectuent une mobilité Erasmus dans les pays dont la langue est peu diffusée. Ces cours sont gratuits et les étudiants Erasmus participant bénéficient d'une allocation Erasmus supplémentaire (149 euros en 2008/09). Le logement est à la charge de l'étudiant.

Pour les étudiants effectuant une période d'études, il est à noter que les établissements organisateurs ne sont pas forcément ceux qui recevront les étudiants lors de leur mobilité Erasmus.

Le formulaire de candidature, les places disponibles ainsi que toutes les informations utiles sur les conditions d'hébergement, de transport et d'accueil sont disponibles sur le site internet suivant : [http://europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/eilc/index\\_en.html](http://europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/eilc/index_en.html)

Les sessions de cours intensifs sont organisées par des établissements des 23 pays suivants :

Belgique (communauté flamande), Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

Les étudiants Erasmus désireux de participer à ces cours doivent remplir les conditions suivantes :

- ils doivent avoir été sélectionnés par leur établissement d'origine pour participer à un programme de mobilité Erasmus dans l'un des 23 pays susmentionnés durant l'année universitaire 2009-2010. Ils doivent donc remplir les conditions d'éligibilité des étudiants Erasmus, notamment celles de nationalité,
- ils doivent avoir le statut Erasmus.

Le document à utiliser est le formulaire de candidature standard disponible sur le site internet mentionné ci-dessus.

Les candidats aux CIEL doivent remplir le formulaire et l'adresser

par voie électronique uniquement à leur établissement d'origine (au service des relations internationales), qui devra en garder copie et le transmettre par mail aux établissements organisateurs de CIEL choisis.

Les étudiants sélectionnés procurent à leur retour de mobilité l'attestation de présence au cours CIEL

#### **4. PRÉPARATION AU DÉPART**

##### **Conseils**

Attention aux coûts de ces destinations hors Europe : outre les billets d'avion attention aux prix d'obtention des visas (+ou- 1000€ pour les USA), aux difficultés de logement dans certaines villes, aux frais supplémentaires mais obligatoires demandés par certains partenaires : assurances obligatoires, semaines d'intégration, frais de dossier...

Attention également au pré requis en langue : par exemple le TOEFL est maintenant obligatoire pour RMIT et Victoria.

Consultez attentivement les fiches des universités.

##### **Documents**

Rassembler avant le départ tout document indispensable au séjour à l'étranger :

- lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil,
- contrat d'étudiant Erasmus si la mobilité est dans le cadre de ce programme,
- contrat d'études ECTS (ou projet de programme de formation),
- carte d'étudiant à l'ESA ou attestation de paiement des droits d'inscription,
- carte nationale d'identité, passeport, visas éventuels,
- photos d'identité (il en faut plusieurs),
- carte de sécurité sociale,
- carte de groupe sanguin,
- carte européenne valable dans tous les pays de l'union européenne ou de l'espace économique européen, ou tout autre formulaire de sécurité sociale nécessaire.
- contrat éventuel d'assurance complémentaire prévoyant si besoin est, un rapatriement en France (recommandé), sans oublier les documents qui auront été demandés par l'établissement d'accueil, penser à faire des photocopies de tous ces documents car il ne faut jamais s'en séparer et à en déposer un exemplaire auprès de la famille en France.

**Remettre impérativement avant le départ au bureau RI :**

- l'adresse où l'étudiant peut être contacté jusqu'à son départ,
- l'adresse de celle à l'étranger s'il la possède déjà,
- 3 relevés d'identité bancaire ou postale d'un compte en France libellé au nom de l'étudiant,
- les 2 exemplaires originaux du contrat étudiant Erasmus par l'étudiant (si la mobilité se fait dans le cadre de ce programme),
- le contrat d'études ECTS signé par l'étudiant et l'établissement d'accueil, (connaître au moins avant de partir les exigences de l'ESA, pour le projet de programme de formation, en vue de la validation de la période d'études à l'étranger, qui sont de fait formalisées sur ce document).

**Une fois sur place dans l'université d'accueil :**

- Maintenir le contact avec l'ESA pendant toute la durée du séjour.
- Signaler tout changement ou difficulté.

**Dès l'arrivée dans l'université d'accueil :**

- respecter le calendrier de l'établissement d'accueil, que ce soit pour la rentrée des étudiants accueillis en mobilité, les inscriptions administratives et pédagogiques, et la rentrée académique,
- présenter au service administratif de l'établissement d'accueil les documents demandés pour l'inscription administrative et notamment l'exemplaire original du contrat étudiant Erasmus mais ne laisser que des photocopies,
- s'assurer de la faisabilité du programme de formation proposé et informer l'ESA,
- effectuer les inscriptions dans les cours de l'université d'accueil et faire viser par cette dernière le contrat d'études ECTS s'il ne l'a pas été avant le départ, et le renvoyer sans tarder à l'ESA.

**Envoyer à l'ESA :**

- le contrat d'études définitif précisant les crédits affectés signé et tamponné par l'université d'accueil,
- l'attestation de séjour signée et tamponnée par l'université d'accueil (Erasmus).

Veiller à respecter le calendrier dans l'envoi des pièces demandées dont la réception est préalable, voire indispensable, aux divers versements d'aide.

**Le rapport d'étape :**

Le rapport d'étape demandé, ainsi que le descriptif des enseignements suivis, seront sources de précieuses informations (actualisées) pour les candidats aux échanges l'année suivante et les enseignants s'intéressant à ces établissements. Ces

documents sont exigés de tous les étudiants en mobilité Erasmus ou en fonction des conditions d'attribution de certains aides financières (Egide)

Faire parvenir à l'ESA toute documentation susceptible d'intéresser les futurs candidats à la mobilité et les enseignants de l'ESA :

- documents propres à l'établissement d'accueil (brochure ou dépliant relatif à celui-ci, programme d'enseignement, livret d'accueil de l'étudiant en mobilité)
- documents relatifs à la ville ou au pays d'accueil (tout dépliant ou information à caractère plus pratique, voire touristique).

En fin de séjour, répondre au questionnaire Erasmus, et demander à l'établissement d'accueil le certificat confirmant que le programme convenu a été suivi.

#### **5. VALIDATION DES CURSUS À L'ÉTRANGER**

C'est au seul vu du contrat d'études signé par l'étudiant et les deux établissements, ainsi que des résultats obtenus attestés par l'établissement d'accueil, que la Direction des Etudes décide du passage dans l'année suivante. Les étudiants qui n'ont pas validé tous les enseignements inscrits sur le contrat d'études sont convoqués à un entretien.

Si la totalité des crédits figurant sur le contrat d'étude n'est pas acquise, au moins une unité d'enseignement sera à refaire à l'ESA.

# IV

## ANNEXES

### 1. CALENDRIER GÉNÉRAL TOUTES MOBILITÉS : 2010/2011

Réunion d'information : 4 mars 2010 à 13h – Amphi Cinéma

Dépôt des dossiers de candidature : avant le 12 mars 12h à Marie-Hélène Amiot

Commission des échanges : 22 et 23 mars de 9h30 à 17h (ordre de passage affiché le 15 mars)

Date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse EGIDE / Île de France : 19 mars 2010 à Amina Chady.

### 2. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

#### Liste des universités partenaires dans le cadre du programme ERASMUS

Akademy of fine arts (akbild), Vienna- Autriche  
Bauhaus-Universität Weimar – Allemagne  
DIA – Dessau Insitute of Architecture – Allemagne  
FH Düsseldorf – Allemagne (2009)  
Hafen City Universitat Hamburg (2009)  
Hanzehogeschool Groningen - Pays bas  
Lund Tekinska Högskola – Lund, Suède (2009)  
National Technical University of Athènes – Grèce  
Staatliche Akademie der Bildenden Künste Stuttgart – Allemagne  
Technische Universitat Munchen, Munchen, Allemagne  
UEM Universidad Europea de Madrid – Madrid, Espagne  
Universita degli studi di Sassari – Sassari - Italie  
Yildiz Technical University - Faculty of Architecture - Turquie

#### Liste des universités partenaires hors Union Européenne

##### **Amérique du nord**

Cal Poly Pomona - Pomona, USA  
Carleton University - Ottawa, Canada  
College of Design, Architecture, Art and Planning - Cincinnati, USA  
Kansas University – Dept of Architecture – Kansas, USA  
School of Architecture and Urban Planning - Milwaukee, USA  
Southern Californian Institute of Architecture (SCLarc) - Los Angeles, USA  
Tulane School of Architecture - New Orleans, USA

##### **Amérique Centrale**

Tecnológico de Monterrey - Monterrey, Mexique

Universidad Iberoamericana - Ciudad de Mexico, Mexique

### **Amérique du Sud**

Pontifica Universidad Catolica del Peru, Lima, Perou  
 Universidad Peruana de Ciencias Aplicadas- Lima, Pérou  
 Pontifica Universidad Catolica de Rio de Janeiro, Bresil  
 Universidad de Belgrano - Buenos Aires, Argentine

### **Asie**

HONGIK University - Séoul, Corée du Sud  
 KNUA Korean National University of Arets, Séoul, Corée du Sud  
 Kyoto Seika University – Japon  
 The National University of Singapore - Singapour  
 TOKAI University Graduate School of Engineering – Japon  
 Mongolian University of Science and Technology – Oulan Bator-  
 Mongolie

### **Proche-orient**

Bezalel Academy of Ars and Design - Jérusalem, Israël  
 Lebanese American University - Liban  
 Université Saint Esprit de Kaslik - Liban

### **Océanie**

RMIT University of Melbourne - Australia  
 Victoria University of Wellington - Nouvelle Zélande

## **3. SITES INTERNET**

### **Sites utiles pour tout projet de mobilité**

Europe :

- Agence Europe education formation :  
<http://www.europe-education-formation.fr/>
- Commission européenne : <http://ec.europa.eu/eures/>  
<http://europa.eu/youth/>
- Euroguidance : <http://www.euroguidance.france.org>,  
<http://euroguidance.net>
- Portail européen pour les étudiants en architecture :  
[www.archi-students.org](http://www.archi-students.org)
- European Association for Architectural Education : [www.eaae.be](http://www.eaae.be)
- Informations pratiques Programme Erasmus :  
<http://myerasmus.org/fr/Accueil>  
<http://www.touteurope.fr>

<http://www.etudiant.gouv>  
<http://www.onisep.fr>  
<http://eurodesk.org>  
<http://europa.eu.int/ploteus>  
<http://www.eu-next.eu/index.php><http://www.eu-next.eu/index.php>

**Santé :**

Sécurité sociale : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

**Fiches pays du ministères des affaires étrangères :**

Pour chaque pays le ministère des affaires étrangères propose une fiche avec des informations pratiques et des conseils (sécurité, transport, conditions d'entrée et de séjour, santé, législation, assistance et numéros utiles...). Ces informations sont actualisées et disponibles à l'adresse suivante :

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html)

**Ambassades et consulats**

HYPERLINK "<http://www.expatries.org/annuaires>" [www.expatries.org/annuaires](http://www.expatries.org/annuaires)

**Carte d'étudiant international ISIC**

<http://www.carteisic.com/>